

**DE LA POLYPHONIE A LA POLYCHRONIE. UN
MODÈLE DE TRAITEMENT DE LA POLYSÉMIE
TEMPORELLE. APPLICATION AU FUTUR**

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. DE LA POLYPHONIE A LA POLYCHRONIE. UN MODÈLE DE TRAITEMENT DE LA POLYSÉMIE TEMPORELLE. APPLICATION AU FUTUR. VIe Congrès International de Linguistique Française, Nov 2003, Grenade, Espagne. pp.149 - 160. halshs-01471278

HAL Id: halshs-01471278

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01471278>

Submitted on 19 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DE LA POLYPHONIE A LA 'POLYCHRONIE'.
UN MODÈLE DE TRAITEMENT DE LA POLYSÉMIE
TEMPORELLE.
APPLICATION AU FUTUR**

Lotfi Abouda
CORAL - Université d'Orléans

INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de traiter la polysémie temporelle du futur, en décrivant les emplois les plus significatifs, et ceci dans le cadre d'un modèle théorique global que nous proposons pour le traitement de la polysémie temporelle dans son ensemble. Pour ce faire, trois grandes étapes seront nécessaires.

Nous commencerons tout d'abord par rappeler, très brièvement, les principaux problèmes que posent les traitements les plus courants de la polysémie temporelle, et essaierons de proposer un diagnostic susceptible d'expliquer les raisons des difficultés rencontrées.

Dans un second temps, il sera question d'introduire le cadre théorique général que nous proposons pour traiter globalement, et d'une manière unitaire, le phénomène de la polysémie temporelle. Nous avons donné à ce modèle théorique le nom de *polychronie*, revendiquant ainsi clairement la paternité de la théorie polyphonique d'Oswald Ducrot, que nous importons dans le domaine de la temporalité.

Enfin, une fois présenté ce cadre théorique général, notre ultime objectif sera de donner un aperçu, ici forcément schématique, de son application au futur, sachant que nous avons déjà eu l'occasion d'appliquer ce modèle au passé simple et au présent (Abouda, 2003), sans parler du conditionnel auquel nous avons consacré de nombreuses études que l'on pourrait qualifier de polyphoniques (Abouda, 1997, 2001).

1. ÉTAT DES LIEUX

Ce futur qui ne renvoie pas au Futur, ou à l'avenir extra-linguistique, ne constitue qu'un cas particulier d'un phénomène beaucoup plus général, i.e. la polysémie temporelle, qui affecte à des degrés divers la quasi-totalité des formes temporelles du

français. Pour fixer les idées, nous pouvons citer au hasard et dans le désordre, le présent de résumé, le conditionnel de la non-prise en charge, l'imparfait de politesse, ou le futur historique...

1.1. Critique des traitements habituels

Si ce phénomène a été très largement observé et étudié, la plupart des traitements proposés souffrent d'un certain nombre de défauts, dont voici les plus importants:

D'abord, à ce phénomène général qu'est la polysémie temporelle, les solutions habituellement proposées sont des solutions particulières, et généralement *ad hoc*, qui, non seulement ne sont valides que pour une forme temporelle donnée, mais en plus elles ne sont valides que pour un emploi donné, ou une toute petite série d'emplois.

Ensuite, il y a très généralement un problème de lien entre les différentes valeurs reconnues d'une forme temporelle.

En effet, on adopte généralement, dans le cadre des grammaires, une stratégie polysémiste et exclusivement descriptive qui consiste à répertorier les différentes valeurs que peut avoir une forme temporelle, mais sans chercher à les relier entre elles. *Le Bon Usage* illustre bien cette première stratégie, puisque les descriptions s'y présentent systématiquement sous la forme schématique indiquée sous (1), où l'on mentionne les différents emplois, sans chercher à établir le moindre lien entre eux:

(1) Le futur simple

a) Valeur générale. Le futur simple marque un fait à venir par rapport au moment de la parole [...].

b) Emplois particuliers.

- 1° Le futur simple peut s'employer dans une phrase de valeur injonctive [...].
- 2° Le futur simple peut s'employer au lieu de l'indicatif présent, par politesse, pour atténuer [...].
- 3° *Avoir* et *être* s'emploient au futur simple, dans la langue familière, pour exprimer l'explication probable d'un fait présent [...].
- 4° Dans les exposés historiques, on peut employer le futur simple pour énoncer un fait futur par rapport aux événements passés que l'on vient de raconter [...].

- Remarques**
1. [...]
 2. [...]
 3. [...]. *Le Bon Usage* (§ 857)

Chez les linguistes, on cherche généralement à dépasser le strict cadre descriptiviste, pour suivre alors ce que Confais (1990) appelle la 'thèse du signifié fondamental', qui consiste à isoler une signification donnée, à laquelle on va donner un statut privilégié, en la présentant comme signification 'première', 'fondamentale' ou encore comme 'valeur non marquée'. Et, à partir de cette signification première, on cherche alors à faire dériver les autres significations, qu'on considère alors comme *secondaires*, voire comme des '*anomalies*'.

Or, comme l'écrit à juste titre Confais, «pour confirmer la thèse de la signification première et des significations secondes, il est nécessaire d'interpréter les anomalies

comme des images, des *figures de style* ou plus généralement des *emplois figurés*» (Confais, 1990: 53-54).

Et c'est effectivement ce que l'on peut observer dans la littérature grammaticale et linguistique, à savoir la multiplication des *procédés stylistiques*, comme, entre autres, les *transpositions stylistiques* de P. Imbs (1960), les *métaphores temporelles* de Weinrich (1973), etc.

Les critiques que l'on peut émettre à l'égard de cette thèse sont bien connues.

1. D'abord, il y a une difficulté à déterminer ce qui peut constituer la valeur fondamentale d'une forme et ce qui n'est que valeur secondaire. Sur quel(s) critère(s) se fonde-t-on pour opérer cette hiérarchie?

2. Ensuite, il faut signaler l'in vraisemblance des explications avancées pour faire *dériver* les emplois seconds à partir de la valeur fondamentale. Comme le note Confais, «les opérations de dérivation se font au coup par coup au moyen d'analyses *ad hoc* qui nécessitent un certain talent de la part du linguiste, car elles s'avèrent parfois très acrobatiques.» (Confais, 1990: 53)

3. Enfin, notons que les explications métaphoriques s'appuient plus ou moins explicitement sur le concept de *neutralisation*. Le principe en est simple: si l'on considère, par exemple, que le futur a dans sa structure définitoire un trait marqué [+FUT], pour expliquer tous les emplois où le futur ne renvoie pas au futur (donc, en fait, les emplois historique, atténuatif, conjectural, etc.), l'explication par neutralisation consiste à dire que ce temps a perdu l'un de ses traits définitoires, en l'occurrence le trait [+FUT]. La même analyse s'applique *mutatis mutandis* à toutes les autres formes temporelles.

Or, cela n'est pas sans poser des problèmes: si le sème disparaît, pourquoi en faire un trait définitoire et surtout un sème premier?

1.2. Diagnostic

Après cet horizon critique rapide, tentons maintenant un diagnostic: d'où provient cette difficulté à traiter le phénomène de la polysémie temporelle?

Il nous semble évident que cette difficulté provient en grande partie de l'ambiguïté du point référentiel S -de *speech act*- proposé par Reichenbach, et ses corollaires dans la plupart des autres systèmes (t₀, R₀, etc.).

En effet, ces repères référentiels, qu'ils soient d'ailleurs décrits en termes de points ou d'intervalles, sont ambigus et semblent, d'un système à l'autre, parfois même à l'intérieur du même système, renvoyer à des réalités différentes.

Cette ambiguïté a été déjà, en partie, soulignée par certains linguistes, dont, par exemple, Wilmet qui écrit:

S confond le moi-ici-maintenant –ce repère que tout énonciateur pensant, parlant ou écrivant a une propension naturelle à choisir comme base de la division du temps en époques– et l'actualité authentique, dissociable du précédent, qu'il s'agisse d'une invitation expresse à le délaissier (type «reportons-nous en arrière») ou d'une décision arbitraire du locuteur (type «nous sommes en 2040»). (Wilmet, 1996: 201)

On verra plus loin que nous postulons, à l'intérieur même de ce point S, un troisième point.

1.3. *Portrait-robot d'une solution*

Si notre diagnostic est bon, et que cette incapacité de traiter la polysémie temporelle provient de l'ambiguïté du point référentiel S ou ses équivalents dans les autres modèles, deux questions fondamentales se posent immédiatement:

1. Comment déterminer les différentes entités auxquelles S semble renvoyer?
2. Laquelle de ces éventuelles entités choisir comme point référentiel pour les temps?

Pour éviter toute circularité, l'idéal serait que les réponses à ces questions proviennent, en moins en partie, de l'étude de phénomènes distincts et indépendants de la temporalité.

Or, la théorie polyphonique, telle qu'elle a été présentée par Ducrot dans les années 1980, constitue, à notre avis, une piste intéressante susceptible de déterminer les différentes réalités qu'on désigne généralement par le terme générique de 'repère référentiel'.

Résumé d'une manière lapidaire, notre traitement consiste à proposer pour chacune des formes temporelles un signifié unique qui se veut être valable pour tous les emplois, y compris ceux que l'on a tendance à considérer, plus ou moins explicitement, comme «déviant».

Les distorsions temporelles seront, quant à elles, traitées à un autre niveau, comme étant des phénomènes qui affectent non pas les formes temporelles elles-mêmes, mais les repères référentiels.

2. DE LA POLYPHONIE A LA POLYCHRONIE

2.1. *La théorie polyphonique*

Ducrot discute –et rejette– ce qu'il appelle la thèse de l'unicité du sujet parlant, c'est-à-dire ce postulat, très généralement admis, qui veut qu'il y ait une entité unique qui désigne à la fois:

- i - la personne réelle, en chair et en os, qui parle;
- ii - l'entité discursive qui dit *je*;
- iii - et, enfin l'être discursif qui prend en charge le contenu de l'énoncé.

Et il est vrai que dans les cas que l'on peut qualifier de 'naturels', ces trois entités coïncident.

Mais il arrive aussi qu'il y ait des cas de distorsion où ces entités ne coïncident pas. L'existence de ces cas concrets de distorsion suffit normalement à justifier leur distinction systématique sur le plan théorique.

Suite à Ducrot, nous distinguons donc les trois entités suivantes:

- (i) le producteur réel du message, que nous notons *P* (de Personne);
- (ii) le locuteur, noté *L*, qui correspond à l'être discursif qui est à l'origine de l'énoncé, et à qui renvoie *je*;
- (iii) et, enfin, l'énonciateur, noté *E*, défini comme étant l'être discursif qui est responsable du contenu de l'énoncé, c'est-à-dire l'être qui accomplit les actes d'assertion, d'interrogation, d'ordre, etc.

Nous nous proposons maintenant de donner ici, très brièvement, quelques illustrations de disjonction entre, d'une part, la Personne réelle qui parle et le Locuteur, et, d'autre part, entre le Locuteur et l'Énonciateur.

2.1.1. Distorsion $P \neq L$

Pour illustrer le cas de disjonction, ou de non-coïncidence, entre la Personne qui parle et le Locuteur, nous empruntons à Ducrot le cas de ce qu'on appelle l'*écho imitatif*, comme dans l'exemple (2):

- (2) (a) Locuteur 1: - Je suis fatigué!
- (b) Locuteur 2: - *Je suis fatigué!* Toujours la même chanson.

où à une personne qui dit (a), quelqu'un peut répondre par (b).

Or, dans l'énoncé (b), il est clair que le *je* de *je suis fatigué* ne renvoie pas à *P*, la personne empirique qui a produit l'énoncé (b), mais à l'autre Personne: on a donc affaire à un cas de disjonction entre *P* et *L*, le locuteur.

Ce type de disjonction ne se rencontre pas uniquement dans le cas de l'écho imitatif, mais dans plusieurs autres situations pragmatiques. Nous avons par exemple noté une disjonction de ce type lors de la première guerre du Golf: quand Saddam Hussein, pour des raisons de sécurité, ne pouvait pas se rendre au siège de la télévision, il faisait lire ses discours par le présentateur vedette de la télévision irakienne, qui ne faisait donc que prêter sa voix, le vrai locuteur étant en l'occurrence Saddam Hussein.

Cette première distinction qui oppose le sujet parlant au Locuteur est très généralement admise et a de nombreux correspondants, dont certains sont répertoriés dans le tableau suivant:

(3)	Personne réelle	Locuteur
	Auteur	Narrateur
	Lecteur	Narrataire
	Acteur	Personnage

Chacune des deux colonnes de ce tableau revoie à des entités distinctes, dont la confusion peut avoir des conséquences fâcheuses. En tout cas, c'est ce qui arrive dans l'exemple (4), extrait de *Cent ans de solitude* de Gabriel Garcia-Marquez, où les habitants du petit village de Macondo confondent Acteur et Personnage:

- (4) Ils furent indignés par les vivantes images que le riche commerçant [...] projetait dans le théâtre [...], à cause d'un personnage mort et enterré dans certain film, sur le malheur duquel on versa des larmes amères, et qui reparut bien vivant et métamorphosé en arabe dans le film suivant. Le public, qui payait deux centavos pour partager les retours de fortune des personnages, ne put supporter cette

inqualifiable moquerie et brisa tous les sièges. Le maire, cédant aux instances de don Bruno Crespi, dut faire expliquer par l'annonceur public que le cinéma n'était qu'une machine à illusions, laquelle ne méritait pas ces débordements passionnels du public. (Gabriel Garcia Marquez, *Cent ans de solitude*, Seuil, 1968, 237)

Plus sérieusement, si, par exemple, personne ne s'étonne de l'emploi des temps du passé dans les romans d'anticipation, qui, par définition, mettent en scène des événements appartenant au Futur chronologique, relativement à l'époque de l'écriture, c'est parce qu'on distingue nettement l'auteur du narrateur, et que la temporalité du récit se déploie à partir de celle du narrateur.

L'auteur, puisqu'il s'agit d'une personne réelle, ne peut exister que dans une époque donnée, alors que le narrateur, en tant qu'individu fictif - ou discursif - peut vivre dans le Passé, le Futur, ou le Présent.

Pour toutes ces notions, on peut par exemple se reporter à Genette (1972), qui a été repris par plusieurs linguistes, dont Ducrot (1984).

2.1.1. Distorsion $L \neq E$

Mais il y a également des cas où il y a disjonction entre le Locuteur et l'Énonciateur, cet être discursif qui se présente comme assumant le contenu de l'énoncé. Pour illustrer ce type de disjonction, on peut par exemple prendre le cas de la reprise, comme dans l'exemple (5):

(5) Ah, je suis imbécile; eh bien, attends un peu!

Il n'est pas difficile de constater que, dans cet exemple, la personne qui est à l'origine de l'énoncé –c'est-à-dire, en l'occurrence, la personne à qui renvoie *je* et qui coïncide avec P, le producteur réel de ce message–, ne prend pas en charge, n'assume pas, le contenu de l'énoncé *je suis imbécile*. Le producteur du message en question attribue clairement la responsabilité de cet énoncé à son interlocuteur. Autrement dit, le locuteur ne se présente pas ici comme un énonciateur, et laisse la responsabilité du contenu de l'énoncé à l'interlocuteur.

Nous avons sous (6) un autre exemple de cette disjonction, également emprunté à Ducrot (1984). Il s'agit d'un extrait de *Britannicus* (acte I, scène 1) où Agrippine ironise sur les propos d'Albine (qui parlait de la vertu de Néron):

(6) Agrippine: Et ce même Néron, que la vertu conduit,
Fait enlever Junie au milieu de la nuit.

Dans cet exemple, le contenu de la relative ne reflète pas le point de vue du locuteur, en l'occurrence, d'Agrippine, mais celui d'Albine, c'est-à-dire en fait la destinataire.

Ajoutons enfin une précision importante, revendiquée clairement et explicitement par certains linguistes, dont J.-M. Adam. Il s'agit de l'idée selon laquelle une proposition n'est jamais *directement* assertée par un locuteur, mais toujours par la médiation d'un énonciateur. Autrement dit, avant même d'être ou non attribué au locuteur n'importe quel énoncé doit d'abord être attribué à un énonciateur. Ce n'est qu'une fois que l'on a identifié cet énonciateur que l'on parvient à savoir s'il s'agit ou

non du locuteur.

2.2. La polychronie

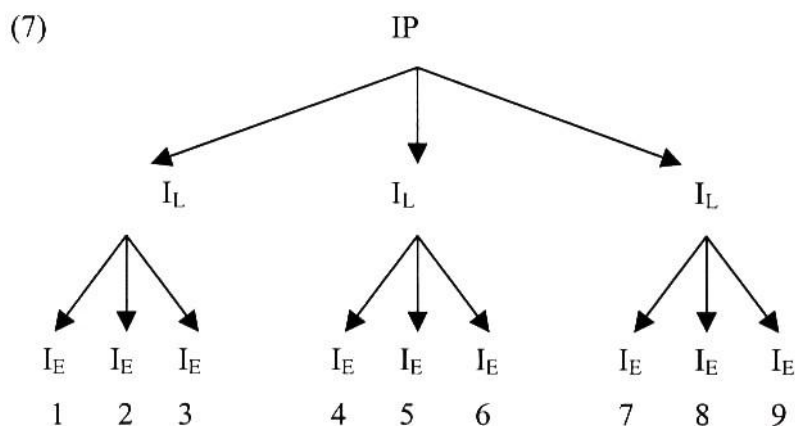
Notre proposition consiste à appliquer la théorie polyphonique dans le domaine de la temporalité: nous faisons donc correspondre à chacun des êtres qui viennent d'être distingués une temporalité propre, obtenant ainsi trois temporalités distinctes notionnellement, mais qui peuvent bien entendu, et même très souvent, coïncider dans la pratique:

- (i) un Temps extra-linguistique où se situe P, qui sera identifié par un repère référentiel I_P , c'est-à-dire l'intervalle référentiel où se place la personne réelle qui parle ou écrit;
- (ii) un temps linguistique où se situe le Locuteur, et qui sera identifié par un repère référentiel I_L ;
- (iii) et, enfin, un temps linguistique où se situe l'Enonciateur, et qui sera identifié par l'intervalle référentiel I_E .

Or, de même qu'un énoncé quelconque, avant d'être ou non attribué au Locuteur, doit d'abord être attribué à un Enonciateur, cet être théorique nécessaire à l'existence même de l'énoncé, nous proposons, par analogie, que le procès avant même d'être calculé par rapport à I_L , soit d'abord calculé par rapport à I_E . Autrement dit, nous proposons pour les formes temporelles des structures temporelles décrites en termes de rapports avec I_E .

Après ce détour, relativement long, nous revenons au problème de la distorsion temporelle qui sera donc traité en termes de distorsion entre, d'une part, I_P et I_L , et, d'autre part, entre I_L et I_E .

D'un point de vue strictement onomasiologique, on aura donc *a priori* 9 cas de distorsions possibles, qui sont répertoriés sous (7):



Précisons d'emblée à propos de ce schéma qu'il n'est pas du tout certain que toutes ces possibilités de distorsion se réalisent ou se réalisent en français, puisque les possibilités de distorsion sont ici déterminées d'une manière toute théorique.

D'autre part, si l'on observe bien le schéma (7), on peut tout de suite remarquer

que le cas (5) constitue la situation ‘normale’, non-marquée, c’est-à-dire le cas où il n’y a pas du tout de distorsion.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur les différences entre les deux types de distorsions référentielle, à savoir la distorsion I_P / I_L d’une part, et la distorsion I_L / I_E de l’autre. Pour des raisons évidentes de temps, les principales différences vont être présentées ici à titre axiomatique:

1. D’abord, la distorsion I_P-I_L est une distorsion extra-linguistique qui semble être liée à la création d’un univers relativement autonome. Du coup, ce type de distorsion ne se rencontre pas souvent à l’oral, et ne se rencontre pas à l’occasion d’un ou deux énoncés, mais toujours pour une séquence textuelle entière. Ce n’est pas le cas de la distorsion I_L-I_E qui se rencontre très naturellement à l’oral, et peut éventuellement concerner un seul énoncé. Autrement dit, la distorsion entre I_P et I_L semble exceptionnelle.

2. Ensuite, la distorsion I_P-I_L se donne d’une manière axiomatique, posée une fois pour toutes dans une séquence relativement autonome. Elle n’est donc pas marquée au sens linguistique. Ce n’est pas le cas de la distorsion I_L-I_E qui n’est possible que s’il y a un marquage linguistique, textuel ou, plus rarement, contextuel.

3. Enfin, la distorsion I_P-I_L ne semble avoir aucun effet stylistique alors que la distorsion entre I_L et I_E a toujours une valeur stylistique, dont on verra ci-dessous quelques exemples.

3. APPLICATION AU FUTUR

Pour des raisons pédagogiques et de temps, nous avons dû privilégier la présentation du modèle théorique à son application. Le lecteur pourra consulter Abouda (1997: 549-562) pour une étude, sans doute moins actuelle, mais plus détaillée.

Nous pouvons proposer pour le futur la structure temporelle unique, présentée sous (8):

$$(8) \quad \text{Procès}_{\text{FUT}} = I / I > I_E.$$

N.B. I : intervalle du procès; I_E : intervalle référentiel de l’énonciateur
 $=$: coïncide avec; $<$: antérieur à

qui se lit: «Le procès au futur coïncide chronologiquement avec un intervalle I quelconque, qui se situe lui-même après l’intervalle référentiel de l’énonciateur».

Dans les cas non-marqués, l’intervalle I_E coïncide avec I_L et le futur en vient tout naturellement à localiser le procès en question dans le futur du Locuteur.

Mais il y a également de nombreux emplois marqués, des cas de distorsion temporelle, où la relation entre I_L et I_E n’est pas coïncidente.

3.1. *Le futur historique*

Le premier type de ces emplois «déviant», où le futur ne renvoie pas au Futur, correspond à ce qu’on appelle le futur historique, que nous pouvons, suite à de nombreux linguistes, illustrer par l’exemple (9):

(9) Le général Ott eut trois mille tués, et laissa cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille *sortira*, pour le général Lannes, le titre de duc de Montebello.

Sur le plan descriptif, tout le monde s'accorde à attribuer à ce procès au futur la double caractéristique d'être, d'une part, présenté comme un fait passé, et, d'autre part, comme correspondant à une réalité incontestable.

Cette double caractéristique nous interdit de voir en lui une *prospéction absolue*.

Mais, en même temps, il s'agit d'un futur, qui, normalement, véhicule une idée de *prospéction*.

Tout traitement se doit donc de tenir compte de ces deux informations à la fois, à savoir, d'une part, l'idée qu'il y a une *prospéction* par rapport à un point donné, ce qui en fait justifie l'emploi du futur, et, de l'autre, qu'il s'agit d'une *rétrospection* par rapport à autre point, ce qui justifie le caractère à la fois passé et réel de l'événement en question.

Or, toutes les fois que cette situation se présente, aucun traitement n'est possible, qui ne fasse pas appel à deux repères référentiels distincts.

De quels repères référentiels pourrait-il s'agir?

Une première constatation s'impose: nous n'avons nullement besoin de remonter à I_P , pour pouvoir interpréter ce futur. N'importe qui, lisant cette séquence textuelle, peut se rendre facilement compte qu'il y a là un futur historique, et, sans avoir la moindre idée de la personne réelle qui a écrit ces lignes, il n'aura aucune difficulté à interpréter l'énoncé. L'interprétation chronologique s'opère donc indépendamment de I_P , donc forcément, dans le cadre du modèle défendu ici, en termes de rapports entre l'intervalle du procès, l'intervalle référentiel de l'énonciateur, et celui du locuteur.

Aussi, pour traiter cet emploi du futur, on admettra simplement l'existence d'un énonciateur, que le locuteur prend soin de localiser dans son passé, en pleine action, lequel énonciateur situe à son tour le procès dans son futur, comme décrit dans la structure temporelle suivante:

$$(10) \text{ Procès}_{\text{FUT Historique}} = I /$$

$$I > I_E$$

$$\& \quad I_E < I_L$$

Comme indiqué ci-dessus, à chaque fois qu'on a une distorsion de type $I_L - I_E$, il doit y avoir, d'une part, un marquage linguistique, textuel ou contextuel, et, d'autre part, l'expression d'un effet stylistique.

Ces deux conditions sont-elles ici remplies?

Concernant le marquage linguistique, force est de constater que ce procès au futur historique, comme tous les procès de ce type que nous avons pu observer, se situe dans un texte marqué par une nette domination du PS.

On peut donc affirmer, suite à Weinrich, que nous assistons clairement à une *contre-détermination contextuelle*. Autrement dit, l'apparition d'un futur dans un texte dominé par le PS constitue une marque linguistique très nette de ce décrochage entre I_E

et I_L . Plus précisément, I_E cesse de coïncider avec I_L , en s'agglutinant, en quelque sorte, au procès qui précède au PS.

L'examen détaillé de l'exemple (9) semble confirmer cette analyse, notamment à travers l'existence d'un indice syntaxique fort, à savoir le déterminant *cette* dans le SPrép de *cette bataille*, qui suggère fortement que la temporalité du futur doit être désormais calculée à partir de l'intervalle du procès de la phrase précédente.

La configuration globale du co-texte permet donc de comprendre par quel mécanisme exact ce futur arrive à exprimer le passé, mécanisme qui revient schématiquement à considérer le futur historique comme une sorte de futur relatif, qui se déploie à partir d'un point du passé, celui où se situe le repère référentiel de l'énonciateur. Nous rejoignons ainsi la description de Imbs, qui considère que le futur dans ce type d'emploi «marque un fait entièrement passé au moment où l'historien écrit; mais *il est futur par rapport au fait précédemment évoqué*»¹ (Imbs, 1960: 46).

Enfin, une dernière question: y a-t-il ici un marquage stylistique?

La réponse s'impose d'elle-même, dès qu'on répond à cette autre question: pourquoi un futur pour exprimer le passé?

Il nous semble que, comme dans le cas du présent historique, la distorsion entre I_E et I_L est ici strictement chronologique, et non pas ontologique. Cette distorsion chronologique doublée d'une continuité ontologique est responsable de la nette impression que nous avons, que le locuteur - l'historien - est à la fois ici, et ailleurs, sous le feu de l'action...

3.2. Le futur dit 'conjectural'

Le cas du futur dit *conjectural* peut être illustré ici par l'exemple (11), souvent cité, extrait de *à la recherche du temps perdu*:

(11) Françoise, mais pour qui donc a-t-on sonné la cloche des morts? Ah, mon Dieu, ce sera pour Mme Rousseau.

Tout le monde s'accorde, sur le plan descriptif, à considérer que le locuteur «se place dans l'avenir à l'époque où l'hypothèse aura été vérifiée», ainsi que le notent Damourette & Pichon (§ 1821). Cette même analyse sera reprise par R. Martin en ces termes:

[l'avenir] dira si l'hypothèse est fondée ou non. *C'est* serait catégorique. *Ce sera* repousse dans le futur la vérification du dire [...]; l'ignorance d'un fait passé sera dissipée dans l'avenir. (Martin, 1983: 129)

Mais dès qu'il s'agit d'expliquer cet emploi, les analyses divergent.

Pour des raisons évidentes de temps, il ne sera pas possible ici de présenter les analyses les plus courantes pour les rejeter. Nous nous contenterons donc d'esquisser les grands traits de notre traitement.

¹C'est nous qui soulignons.

En accord avec les descriptions présentées ci-dessus, notre explication consiste à attribuer la temporalité future dans les emplois de ce type non pas nécessairement au procès lui-même au futur, mais plutôt à un verbe *dire* en l'occurrence sous-jacent, mais qui peut quelquefois être explicite.

Dans l'emploi conjectural du futur, le locuteur signifie clairement et systématiquement, nous semble-t-il, que le contenu de l'énoncé est une sorte d'interprétation ou plutôt une inférence fondée sur un certain nombre d'indices dont il dispose. Mais il ne peut y avoir confirmation que dans le futur. Aussi, le locuteur se projette-t-il dans ce futur, en donnant naissance à un énonciateur qui, lui, prend en charge l'énoncé.

Le futur grammatical dans ce type d'énoncé ne situe donc pas le procès de l'énoncé dans le futur, mais plutôt le verbe performatif sous-jacent, en l'occurrence *dire*. L'exemple (11) peut alors se paraphraser par:

(12) Je dirai [que [c'est pour Madame Rousseau]].

Cela nous pousse à proposer pour cet emploi la structure temporelle sous (13):

(13) Procès_{FUT Conjectural} \Rightarrow I_E > I_L

3.3. Le futur dit 'atténuatif'

Le futur dit d'*atténuation* peut être illustré par l'énoncé suivant, emprunté à Imbs:

(14) Je ne vous cacherai pas que je ne suis guère satisfait.

Le traitement de cet emploi dans le cadre du modèle polychronique ne pose aucun problème particulier. Il suffit d'admettre que le futur atténuatif affecte, systématiquement nous semble-t-il, un verbe de type *dire*, au sens large (*dire, avouer, ne pas cacher, admettre, etc.*) en emploi performatif, et suivi d'un complément, généralement une complétive, qui constitue le vrai objet de l'énoncé, au sens de Haillet (2002), c'est-à-dire en l'occurrence <Moi-ne-guère-être-satisfait>.

Autrement dit, le futur n'affecte pas ici le vrai verbe de l'énoncé, à savoir *être satisfait* dans (14), mais plutôt le verbe de type *dire* performatif explicite.

L'effet stylistique consiste ici à subordonner l'objet de l'énoncé à une prise en charge future, différée.

Il est donc linguistiquement marqué que la prise en charge, prenant normalement la forme d'une assertion exprimée par le verbe *dire*, est différée.

En effet, nous avons clairement affaire ici à une *prise en charge*, puisque aucun francophone ne comprendra par l'énoncé (14) que le locuteur est satisfait ou qu'il ne sait pas s'il est satisfait ou non, mais nous avons également affaire à une prise en charge *différée*, puisque faire abstraction de cette seconde caractéristique reviendrait à ignorer l'atténuation, c'est-à-dire la manière que le locuteur a choisie de s'exprimer.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABOUDA, L. (1997). *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse, Paris 7.
- (2001). «Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire», in Dendale & Tasmowski (éds.): *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz / Paris, Klincksieck, Collection 'Recherches Linguistiques', n° 25, pp. 277-294.
- (2003). «De la distorsion temporelle», in Benninger, Carlier et Lagae (éds): *Temps et texte*, Presses Universitaires de Valenciennes.
- ADAM, J.-M. (1990). *Éléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga.
- CONFAIS, J.-P. (1990). *Temps, Mode, Aspect*, Toulouse, Presses Universitaires de Mirail.
- DAMOURETTE, J. & PICHON, E. (1911-1940). *Des Mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française*. Paris, D'Artrey, 1970.
- DONAIRE M. L. (2003). «Les sélecteurs du subjonctif, un domaine sémantique défini?» in A. Rodríguez Somolinos (ed.), *Le français d'hier et d'aujourd'hui: syntaxe et sémantique, Actes du congrès international de linguistique française*, n° spécial de *Thélème*, U.C.M.
- DUCROT, O. (1984). *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.
- GENETTE, G. (1972). *Figures III*, Paris, Seuil.
- HAILLET, P. P. (2002). *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*, Paris, Ophrys.
- IMBS P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris, Klincksieck.
- REICHENBACH, H. (1947). *Elements of Symbolic Logic*, New-York-London, McMilan.
- TOURATIER, C. (1996). *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin, col. U.
- WEINRICH, H. (1973). *Le Temps*, Paris, Seuil.
- WILMET, M. (1996). «L'imparfait: le temps des anaphores?», *Cahiers Chronos*, 1, *Anaphores temporelles et (in)cohérence*, pp. 199-215.